

ACNAB - Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles et sa région

Association loi de 1901 – 22 rue de la libération - 78830 – Bonnelles <http://acnab.org/>

Pourquoi adhérer à l'ACNAB ?

Habitantes, Habitants de la région du Sud Yvelines et de la Communauté de communes du pays de Limours,

L'arrêté du 16 Novembre 2011 a modifié les trajectoires aériennes au-dessus de nos communes. Ainsi notre environnement est gravement impacté par un nombre accru d'avions sous des «couloirs densifiés». Ces modifications s'accompagnent aussi d'une augmentation sans précédent des suies et des imbrulés.

Les relevés de BruitParif sont éloquents : Pour les communes de Bonnelles et Limours, l'augmentation du bruit est de 1 à 3 dBA alors que la DGAC nous promettait une diminution de 3dBA. Cette augmentation du bruit est encore plus importante pour les communes de Bullion, Rochefort et des Saint-Arnoult.

L'ACNAB avec d'autres associations ont donc déposé un recours devant le conseil d'Etat. Nous nous appuyons pour cela sur un cabinet d'avocats spécialisés dans l'environnement.

L'ACNAB a besoin d'avoir le plus grand nombre d'adhérents pour :

- Financer l'action juridique au travers des adhésions ;
- défendre et améliorer notre environnement pour une meilleure qualité de vie (participations à des instances régionales) ;
- peser face au ministère des transports et aux organismes publics ;
- mobiliser nos élus locaux .

Les adhérents sont les bienvenus pour s'investir à nos côtés mais n'ont aucune obligation de participation. Le Bureau de l'ACNAB gère les différents dossiers et diffuse régulièrement les informations auprès de ses adhérents.

Vous pouvez aussi faire adhérer votre conjoint ou conjointe.
Visitez notre site, réagissez et renforcez nous avec vos nouvelles adhésions et idées,



✂

BULLETIN D'ADHESION = 5 Euros par personne adhérente.

ACNAB

Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles et sa région

Association loi de 1901 – 22 rue de la libération - 78830 – Bonnelles - <http://acnab.org/>

Je souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à l'ACNAB - cotisation annuelle : **5 Euros par personne** adhérente.

Je joins un montant de € (chèque à l'ordre de l'ACNAB), correspondant à cotisation(s).

Nom :

Prénom :

Adresse : N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Signature :

NB : toute cotisation versée donnera lieu à l'établissement d'un reçu

ACNAB

Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles et sa région

Association loi de 1901 – 22 rue de la libération - 78830 – Bonnelles <http://acnab.free.fr/>

Objet : prendre toutes initiatives permettant de protéger la qualité de vie et l'environnement de la commune de Bonnelles et de son voisinage en luttant contre les nuisances aériennes

BULLETIN D'ADHÉSION A L'ACNAB

Les objectifs de l'association sont toujours :

- à court terme : faire relever et respecter les altitudes de survols de notre région sans reports de nuisances et sans modifications des trajectoires. Faire un état des lieux en matière de pollutions atmosphériques.
- à moyen terme : faire adopter les « procédures de moindre bruit » sur Orly et sur l'Ile-de-France, réduire le nombre de créneaux et augmenter les plages horaires du couvre-feu pour se conformer aux préconisations OMS.
- permanents : faire respecter le couvre-feu et le nombre maximum autorisés de mouvements sur Orly, faire respecter la réglementation visant à retirer les avions les plus bruyants.

Avec 525 adhérents et à sa 9^{ème} année d'existence, l'ACNAB est aujourd'hui un acteur majeur dans le cercle associatif de défense contre les nuisances aériennes.

L'ACNAB fédère aujourd'hui toute sa région incluant les villes de Saint-Arnoult en Yvelines, Rochefort, Longvilliers, Bullion, Limours et Bonnelles représentées au sein de son bureau. L'unité des communes à agir ensemble et dans la même direction est indispensable à l'écoute des administrations et des élus et à l'obtention de résultats.

L'**ACNAB** a toujours pour ambition de répondre aux attentes des habitants de sa région, pour améliorer la situation créée sur Bonnelles et sur les communes voisines par les nuisances aériennes liées aux nouvelles procédures mises en place en Mars 2002 et aggravées depuis novembre 2012.

Notre action, essentiellement de lobbying, s'appuie sur une information active en réseau, en entretenant une synergie d'actions entre élus, associations, citoyens.

Nos acquis :

- la remontée de l'ILS 4000 puis 5000 pieds sur Odran (2007 et 2011) ;
- l'étude des descentes continues durant l'été 2008 ;
- l'acquisition de Vitrail par la Mairie de Bonnelles ;
- Une borne de mesure de bruit sur Bonnelles depuis la mise en place des nouvelles trajectoires (BruitParif/Rumeur) ;
-

L'ACNAB a besoin de ses adhérents pour convaincre nos élus, la DGAC, ADP et les ministères concernés que nos analyses sont partagées par un grand nombre de citoyens mécontents de ces nuisances. Nous ne cessons de faire pression sur toutes les instances compétentes pour que ces engagements soient tenus.

Projet de modification des trajectoires de la DGAC :

Notre association est désormais dans un combat juridique contre l'arrêté du 16 novembre 2011. L'ACNAB finance de façon majeur au recours déposé au conseil d'Etat par un groupement d'association du sud Orly.

L'ACNAB a besoin d'un nombre important d'adhérents et donc que chacun renouvelle son adhésion à l'association. Le montant de l'adhésion de 5 € / adhérent, inchangé depuis 8 ans, démontre que l'ACNAB pense que le nombre d'adhérents est plus important que le montant des cotisations.

Nous comptons sur vous : **plus nous serons nombreux, plus notre Association sera crédible, et mieux nous serons entendus. Sans votre soutien nous ne pourrions ni éviter les augmentations de nuisances ni obtenir des procédures réduisant le bruit.**